



A.P.N.E.S

Tél: 06.12.76.85.50
e-mail: apnes.sauvetage@outlook.fr
Site Internet: www.apnes.fr



CLOTURE SANS PREAVIS : LES CANDIDATURES SERONT RETENUES PAR ORDRE D'ARRIVEE

INFORMATIONS PREVISIONNELLES

STAGE 2027 FORMATION UE SSA Formation Surveillant Sauveteur Aquatique (nouveau BNSSA)

CONDITIONS D'ACCES AU STAGE :

- ☐ -Avoir 17 ans au 01/02/2027
- ☐ -Etre titulaire du PSE1 et PSE2 (calendrier de nos formations sur notre site)

DATES DU STAGE UE SSA

- ☐ Deux semaines du 15 au 19 février et du 22 au 26 février 2026
- ☐ L'examen est programmé le 26 février 2026

LA FORMATION SE DERoule DE LA FACON SUIVANTE :

- ☐ **En piscine :**
- ☐ test de prérequis : plongeon puis 15m d'apnée et 10m de nage, 50m de nage crawl en surface et 25m dorsale les mains hors de l'eau en moins de 2 minutes et 45 secondes.
- ☐ Epreuves certificatives (en fin de stage le vendredi 26 février) : plongeon puis 15m d'apnée et 10m de nage, 25m de nage en crawl de surface, 15m d'apnée puis 10m de nage libre, nage d'approche tête hors de l'eau, plongeon canard, rechercher un mannequin à 1m80 de profondeur minimum le remonter et le remorquer jusqu'au bord de départ en 2 minutes 30.
- ☐ 300m nage libre avec palmes en 4 minutes 30 secondes.
- ☐ **En salle :** validation des techniques opérationnelles, des compétences du Référentiel National de Compétences (RNC)



A.P.N.E.S

Tél: 06.12.76.85.50
e-mail: apnes.sauvetage@outlook.fr
Site Internet: www.apnes.fr



EQUIPE FORMATRICE :

Les entraînements en piscine sont encadrés par des MNS BEESAN et des BNSSA possédant plusieurs années de pratique. Les formations aux premiers secours sont dirigées par un Instructeur et des Moniteurs Nationaux de Secourisme diplômés d'Etat et sapeurs pompiers.

EPREUVES DE SELECTION POUR L'ENTREE EN FORMATION :

Dès la première séance en piscine, les candidats sont évalués. A l'issue de cette sélection, les candidats dont le niveau sera jugé insuffisant par l'équipe encadrante en seront avisés. L'Association se donne la possibilité de refuser tout candidat susceptible de ne pouvoir mener cette formation à terme. Dans ce cas, les frais d'inscription seront remboursés exceptés les 30 euros de frais de dossier.

FRAIS PEDAGOGIQUES :

Le coût de la formation s'élève à 380 euros (trois cent quatre vingt euros). Règlement par chèque bancaire libellé à l'ordre de l'Association APNES ou par virement (nous demander notre iban par mail).

Ces frais pédagogiques englobent :

- ☐ Les séances en piscine
- ☐ Les cours théoriques en salle
- ☐ La documentation inhérente à la Formation
- ☐ L'assurance responsabilité civile des stagiaires pendant les cours et l'examen.

PIECES A FOURNIR A L'INSCRIPTION :

- ☐ La fiche d'inscription ci-jointe **dûment complétée**
- ☐ 2 photos d'identités avec le nom du candidat noté au dos
- ☐ Un chèque bancaire de 380 euros libellé au nom de l'Association A.P.N.E.S. (ou virement)
- ☐ Le certificat médical ci-joint dûment rempli.
- ☐ Une photocopie de la pièce d'identité.

Nous vous rappelons que notre stage est limité en nombre de places et que les candidatures seront retenues par ordre d'arrivée.

Dés réception de votre **dossier d'inscription complet votre place est retenue et vous recevrez un mail de confirmation.**



A.P.N.E.S

Tél: 06.12.76.85.50
e-mail: apnes.sauvetage@outlook.fr
Site Internet: www.apnes.fr



CONDITIONS D'ANNULATION DU STAGE :

Annulation du fait du candidat :

- ☐ Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au siège social de l'Association
- ☐ Annulation entre le 30^{ème} et le 8^{ème} jour avant le début du stage (cachet de la poste faisant foi), il sera retenu 50% du prix du stage.
- ☐ Annulation entre le 7^{ème} jour et le début du stage : il ne sera procédé à aucun remboursement.

Annulation du fait de l'Association :

- ☐ En cas d'annulation du stage par l'Association, les sommes versées seront intégralement remboursées aux candidats.

Interruption du stage par le candidat :

- ☐ Il ne sera procédé à aucun remboursement.



APNES

Tél: 06.12.76.85.50
e-mail: apnes.sauvetage@outlook.fr
Site Internet: www.apnes.fr



FORMULAIRE D'INSCRIPTION STAGE UE SSA

NOM :.....PRENOM.....

ADRESSE DU CANDIDAT :.....

.....

TELEPHONE :

ADRESSE MAIL :

ADRESSE DES PARENTS :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE (Ville et Département ou Pays) :

N° DE SECURITE SOCIALE :

ETES VOUS TITULAIRE DU PSC	OUI	NON
ETES VOUS TITULAIRE DU PSE1	OUI	NON
ETES VOUS TITULAIRE DU PSE2	OUI	NON

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE :

L'Association APNES s'accorde le droit d'annuler le stage pour les raisons suivantes : force majeure, problèmes techniques entraînant une fermeture des établissements nautiques. Le stage serait alors intégralement remboursé.

Je soussigné avoir pris connaissance des conditions de stage et me conformer au règlement intérieur.

SIGNATURE DU CANDIDAT A.....LE.....

(Les formulaires incomplets ne seront pas pris en compte)



A.P.N.E.S

Tél: 06.12.76.85.50
e-mail: apnes.sauvetage@outlook.fr
Site Internet: www.apnes.fr



CERTIFICAT MÉDICAL

Exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation de l'UE SSA et brevet de surveillant de baignade (B.S.B)

Je soussigné(e), ..., docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour, M..... et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique et à l'enseignement de la natation et du sauvetage aquatique ainsi qu'à la surveillance des usagers de l'établissement de natation.

Ce sujet présente en particulier une intégrité fonctionnelle des membres supérieurs et inférieurs lui permettant :

- d'effectuer un sauvetage en utilisant les techniques de prises et dégagements ;
 - de transporter la victime dans l'eau et hors de l'eau ;
 - de pratiquer seul les gestes du massage cardiaque externe et la ventilation artificielle ;
- Une faculté d'élocution normale, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres (prothèse auditive tolérée), et une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes;

Sans correction : - Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesuré séparément, sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour chaque œil. - Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

Cas particulier Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 10.

Avec correction : -Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 10) ; Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme d'acuité visuelle de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé. La vision nulle à un œil (énucléation par exemple) est une contre indication.

Fait à, le
SIGNATURE ET CACHET DU MEDECIN